

## Editorial

# Chaque affaire entache la profession

**David Moginier**

Responsable  
Gastronomie et vins



Ne prononcez pas le nom de Giroud dans une cave ces jours. Au mieux, vous obtiendrez quelques gags acides. Mais, en général, vous provoquerez la colère d'artisans soucieux de leur image que le producteur valaisan a sérieusement écornée. Résumons: l'encaveur de Sion - passé en quelques années d'un microdomaine au quatuor de tête du secteur en Valais - est d'abord soupçonné d'avoir fraudé le fisc pour 13 millions de francs, ce qui a fait sourire ses collègues sans dégâts d'image à la profession. Il est ensuite soupçonné d'avoir vendu frauduleusement 150 000 bouteilles de Saint-Saphorin qui n'en étaient pas. Puis est remontée l'affaire des coupages excessifs de 350 000 litres entre 2005 et 2009, pour laquelle le Valaisan a payé des amendes.

Là, les vigneronnes ne rigolent plus, surtout quand l'accusé affirme pour sa défense que tout le monde fait la même chose. D'autant qu'est révélé en même temps que 10 000 litres de moût produits hors quota ont été vendus à La Côte.

«Le salut vient de la qualité des produits et de la confiance des consommateurs»

Pour une profession soumise à une grosse concurrence internationale, avec une forte pression sur les prix, le salut ne peut venir que de la qualité des produits et de la confiance des consommateurs. Que des ombres viennent obscurcir le tableau est une catastrophe. Même si ces faits ne concernent que quelques moutons noirs, c'est toute la viticulture qui devient suspecte.

A l'avenir, même si la Suisse est plutôt bonne élève en la matière, il faudra encore améliorer les contrôles, créer une collaboration entre les chimistes cantonaux et le Contrôle suisse du commerce des vins. Une épuration des règlements des AOP est également à prévoir, eux qui permettent encore aujourd'hui des coupages dont ils fixent simplement les maximums (que Dominique Giroud a donc dépassés). Enfin, ceux qui s'écartent du droit chemin doivent être sévèrement punis plutôt que de recevoir une simple amende, sinon ils risquent bien de jouer encore avec le feu. **Page 5**

## Burki Le scandale du coupage des vins



## Réflexions

### Alpes vaudoises 2020: des millions pour le tourisme

#### L'invité

**Serge Ansermet**  
Ancien secrétaire  
du WWF Vaud



On ne saurait nier les aspects positifs de ce vaste projet. Ainsi, la prolongation des deux petits trains, qui relient Aigle à Leysin et Aigle aux Diablerets jusqu'au départ des remontées mécaniques de La Berneuse et du Meilleret, répond à un intérêt public.

On ne peut en dire autant des investissements tendant à accroître l'offre dans la pratique du ski. Ils sont caractéristiques d'une fuite en avant qui ne résout pas, à l'échelle globale, le problème du désintérêt pour le ski de piste, toujours plus cher, et le transfert des loisirs vers la randonnée et les destinations exotiques. Le vieillissement de la population européenne engendre, par ailleurs, un faible renouvellement de la clientèle. Dans un marché du ski saturé, tout nouveau client d'un domaine skiable est inévitablement «piqué» à la concurrence.

La saison hivernale ne s'étendant que sur trois ou quatre mois, on peut légitimement mettre en doute la pertinence d'investir des millions dans des équipements sous-utilisés et, pour certains, soumis aux aléas climatiques.

Ces considérations s'appliquent tout particulièrement à la renaissance du domaine skiable des Monts-Chevreuil (Pays-d'Enhaut). Les investissements seront lourds: plusieurs remontées, 20 km de nouvelles pistes dont quatre enneigées artificiellement et éclairées, et liaison par bus avec La Lécherette. C'est l'exemple crasse d'un domaine skiable dont la pérennité est illusoire car excentré et n'entrant pas dans

l'optique d'un «réseau» cher aux promoteurs d'Alpes vaudoises 2020. N'offrant que des pistes de faible longueur et déclivité et situées à basse altitude, Les Monts-Chevreuil n'augmenteront pas l'attractivité du ski dans les Alpes vaudoises. Il ne s'agit donc en rien d'un équipement complémentaire mais bien concurrent à l'offre existante dans la région, notamment à La Videmanette et aux Mosses.

L'enneigement artificiel constitue un autre sujet de préoccupation, lié à l'évolution climatique. On admet généralement qu'un réchauffement de seulement un ou deux degrés rendrait quasi impossible l'utilisation de canons à neige en dessous d'environ 1500 m. Plusieurs sites, dont les Monts-Chevreuil, sont situés en dessous de ce seuil.

«C'est l'exemple crasse d'un domaine skiable dont la pérennité est illusoire»

Le rapport d'étude du projet met lui-même en garde, en soulignant le raccourcissement de la saison d'enneigement. Une étude du Credit Suisse va dans le même sens: l'enneigement ne sera plus garanti dans les régions de faible altitude. Le risque de disparition consécutive de destinations dans les Préalpes est évoqué.

Des aides publiques, accordées à fonds perdu à hauteur de 40% ou simplement pas remboursées du tout pour cause de faillite de la société, comme ce fut le cas aux Diablerets, sont du gaspillage et une concurrence déloyale vis-à-vis des stations déjà en activité qui ont une chance de perdurer.

### La péréquation a besoin de toutes les Communes

#### L'invité

**Didier Lohri**  
Membre du Comité  
de l'UCV\*



La capacité financière des Communes vaudoises est-elle proportionnelle à leur taille? Autrement dit, les villes pèsent-elles plus lourd que les bourgs et villages dans le système vaudois de péréquation cantonale?

La péréquation a pour objectif d'éviter un trop grand déséquilibre entre les plus «riches» et les plus «pauvres». Comment? Par un système de redistribution et de financement partiel ou total de charges intercommunales dont tous les contribuables vaudois bénéficient indépendamment du lieu de perception de l'impôt.

La capacité financière d'une collectivité publique, ce sont les ressources pécuniaires dont elle dispose pour financer son budget: elle dépend du rendement des impôts. Ce rendement s'exprime sous la forme d'une valeur d'un point d'impôt mesurée en francs par habitant. Et cette valeur résulte d'un calcul simple: la somme totale des impôts récoltés divisée par le taux d'imposition - différent selon les communes - et la population. Cette valeur permet de différencier les communes à forte capacité financière de celles à faible capacité. Dans le Canton, la valeur moyenne de ce point d'impôt est un peu supérieure à une quarantaine de francs par habitant.

Trois communes vaudoises sur dix environ se situent au-dessus de cette valeur moyenne. Dans ce lot, la moitié (un peu moins d'une cinquantaine) est constituée de communes comptant moins de 1891 habitants (la moyenne

d'habitants d'une commune vaudoise). La situation de chaque commune dans le système de péréquation n'est donc pas une affaire de taille, mais bel et bien de capacité contributive de l'ensemble de ses contribuables.

Dans le débat qui se prépare sur la péréquation, il serait donc erroné d'en faire une question de villes face aux bourgs et villages. Il est d'ailleurs tout aussi illusoire de faire croire que les communes de petite taille sont défavorisées par la signature de l'Accord financier conclu entre l'Etat et l'Union des communes vaudoises (UCV). Toutes les Communes sans exception ont bénéficié, cette année déjà, de la même déduction sur la facture adressée par l'Etat: plus d'une trentaine de francs par habitant. Il est vrai que si le porte-monnaie

«Dans la péréquation, les communes de petite taille ont donc un rôle clef à jouer»

communal est plutôt bien garni, l'impact de cette mesure est moindre. Pour les deux tiers des Communes toutefois, ce premier pas est une bouffée d'oxygène.

Sur le terrain de la péréquation, les communes de petite taille ont donc un rôle clef à jouer. C'est pourquoi il est si important d'être en mesure de défendre l'intérêt de toutes les communes, quel que soit l'état de leurs finances, le nombre d'habitants ou leur surface. C'est ça l'esprit de solidarité qui doit régner au sein de la grande famille des communes vaudoises.

\* Union des Communes vaudoises

